

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 31 du mois de mai à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.

PRESENTS: Karine MICHOT, Gilles SAGET-LETHIAS, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine MARTY BESCHON, Leïla SALHI, Philippe TINGAULT

ABSENTS : Christophe BESNE, Yannick CONGRAS, Claude PASDELOUP, Marc REUILLON, Alexandra TINGAULT

Secrétaire de séance élu: Philippe TINGAULT

En début de séance, madame la Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour deux nouveaux points qui seront débattus. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- *Subvention CIDFF, association « Etincelles », Présence verte*
- *Subvention pour l'association Gend'Humanitaire / Argentine Trophy 2017*

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame la Maire rappelle que le CCAS a été clôturé en décembre 2015. Elle propose que les subventions versées dans le cadre du CCAS soient reprises par le budget de la commune.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

- *CIDFF : 150 €*
- *Association « Etincelles » : 100 €*

Ils votent également à l'unanimité une aide de 40 € pour un(e) habitant(e) de FEINGS qui s'abonnerait à *Présence Verte* (service de téléassistance)

« L'ARGENTINA TROPHY »

Madame la Maire expose qu'un rallye humanitaire « l'Argentina Trophy » a pour but de rejoindre les quartiers défavorisés de Salta en Argentine et de remettre des dons auprès de l'association caritative « Vol de nuit » qui vient en aide aux enfants défavorisés de la banlieue de Buenos Aires.

L'association Gend'Humanitaire, dont 1 participant est gendarme à Contres, sollicite une aide financière pour participer à ce rallye.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité la subvention de 100 € à cette association.

SIVOS :

Madame la Maire présente la convention avec le SIVOS qui a pour objet de déterminer l'objet et les modalités de paiement de la participation communale aux frais de fonctionnement du dit SIVOS chaque année.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, votent à l'unanimité et autorisent madame la Maire à signer la convention.

14 JUILLET

Madame la Maire fait un compte-rendu de la réunion « 14 juillet » qui a eu lieu avec la commune de Fougères sur Bièvre et des comités des fêtes des 2 communes. Le repas sera fourni par un charcutier traiteur de Sassay (paëlla); pain et dessert seront fournis par le boulanger de Fougères sur Bièvre. Le prix du repas pour les personnes n'habitant pas la commune a été fixé à 10 € pour un adulte et 8 € pour un enfant de moins de 10 ans.

SIDELC

Madame la Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de travaux de sécurisation des réseaux de distribution d'énergie électrique et de télécommunications sur le poste « Ma Dépense ». Pour ces travaux la commune décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisés par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS	
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (100%)	COMMUNE €
<u>Electricité</u>					
Etudes	1 500,00	300,00	1 800,00	1 500,00	-
BT	43 465,00	8 693,00	52 158,00	43 465,00	-
Mise en court-circuit	740,00	148,00	888,00	740,00	-
Divers et imprévus	2 285,25	457,05	2 742,30	2 285,25	-
TOTAL	47 990,25	9 598,05	57 588,30	47 990,25	-
<u>Téléphone</u>					
Etudes	260,00	52,00	312,00		312,00
Génie civil	5 250,00	1 050,00	6 300,00		6 300,00
Divers et imprévus	275,50	55,10	330,60		330,60
TOTAL	5 785,50	1 157,10	6 942,60		6 942,60
TOTAL	53 775,75	10 755,15	64 530,90	47 990,25	6 942,60

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité, et voté les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

FINANCES

- Décision modificative

Madame la Maire expose la nécessité de prendre la décision modificative suivante :

	Diminution crédits
article	montant
R 002 (excédent reporté)	7 807,44 €
D 022(dépenses imprévues)	6 916,84 €
D 6064(fournitures administratives)	890,60 €

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, votent à l'unanimité cette décision.

- Impôts locaux

Madame La Maire informe qu'il n'y aura plus d'impôts fonciers à payer sur l'ancien logement instituteur qui a été désaffecté.

SEGILOG

Madame la Maire présente le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services (maintenance et formation aux logiciels) de la société SEGILOG qui arrive à échéance, et, la proposition de renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la prorogation de ce contrat pour 3 ans, pour le montant annuel 2 034 € HT « Cession du droit d'utilisation » et 226 € HT « Maintenance, formation ». Le contrat prend effet au 1^{er} juin 2016.

UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

*** TARIF SALLE DES FETES**

Nouveau tarif au 1^{er} janvier 2017

Les conseillers après en avoir délibéré, votent à l'unanimité le nouveau tarif :

Samedi et Dimanche	
Résidents communaux 350€	Résidents non-communaux 450 €

Réunion ou manifestation association

Le tarif suivant sera appliqué pour les réunions et pour les associations

50 € la journée du 1^{er} mai au 30 septembre

80 € la journée du 1^{er} octobre au 30 avril

Les conseillers après en avoir délibéré, votent à l'unanimité ce tarif.

Activité sport de madame Maryline PAPINEAU FERRIER

Madame Maryline PAPINEAU FERRIER proposant une activité commerciale sportive, la commune afin de favoriser cette activité sportive sur la commune lui met gracieusement à disposition la salle des fêtes une fois par semaine (sous réserve d'utilisation de la salle pour besoin d'intérêt général).

Il est demandé à madame PAPINEAU FERRIER une participation annuelle aux frais de chauffage et d'électricité de 80 €.

Elle devra également signer une convention de mise à disposition gracieuse et déposer

1 chèque de caution de 150 € qui sera renouvelé tous les ans à la rentrée d'activité en septembre:

Si des dégâts matériels sont constatés, les travaux seront commandés par la commune. Le chèque sera restitué après paiement par l'utilisatrice de la facture de remise en état.

Si aucun paiement n'est intervenu dans les 15 jours à la date de la facture, le chèque de caution sera encaissé.

Les conseillers après en avoir délibéré, votent à l'unanimité ces dispositions.

*** CHEQUES DE CAUTION**

Il sera demandé pour chaque location 2 chèques de caution :

Un chèque de caution de 1000 € :

Ce chèque sera restitué si aucun dégât matériel n'est constaté lors de l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, ce chèque sera restitué après paiement par le locataire de la salle de la facture de remise en état. Si aucun paiement n'est intervenu dans les 15 jours à la date de la facture, le chèque de caution sera encaissé.

Un chèque de caution « ménage » de 80 € :

Ce chèque sera restitué si la salle est rendue dans un état de propreté satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, il sera encaissé.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré votent à l'unanimité ces modalités de caution.

TRAVAUX DU LOCAL COMMUNAL

Madame la Maire fait le point des subventions accordées.

L'appel d'offres auprès des entreprises sera lancé prochainement pour un début des travaux en septembre.

DIVERS

Comité des fêtes de Feings

Le comité prévoit une fête de village le 28 août 2016.

Cérémonie des vœux

La date a été fixée au 13 janvier 2017 à 18h30